



Formation des personnes en situation de handicap

Document APPLICOM — mis à jour le 03/08/2026

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation pour développer leurs compétences, accéder à un métier, se reconvertir ou se maintenir dans l'emploi, voici une liste de dispositifs d'informations :

MON PARCOURS HANDICAP

Accompagne pour bâtir un projet de formation, informer sur les financements disponibles, aménager un parcours pour compenser un handicap.

Lien : monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle

AGEFIPH

Propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Lien : agefiph.fr/personne-en-situation-de-handicap

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Orientation et insertion professionnelles des personnes handicapées. La formation, l'orientation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées constituent des obligations nationales. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) donne accès à des droits et prestations.

Dans chaque département, un lieu unique d'accueil, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et sa commission (CDAPH) constituent le pivot du dispositif d'aide et d'insertion professionnelle des personnes handicapées. Au vu de son plan personnalisé de compensation, la personne handicapée sera orientée vers une mesure d'insertion professionnelle adaptée à sa situation.

Lien : [Annuaire des Maisons départementales des personnes handicapées](#)

APPLICOM — 22 rue Condorcet, 51100 Reims — applicom@applicom.fr